



ZEC Menokeosawin

Tarification 2024 - Du 1 mai 2024 au 30 avril 2025- Taxes incluses

	2024	2024
CARTE DE MEMBRE ANNUELLE (individuelle, permet le droit de vote à l'AGA et l'achat de forfaits)	30,00 \$	
FORFAITS (carte de membre incluse pour le détenteur principal du forfait)	INDIVIDUEL	FAMILIAL
Forfait pêche (inclus r.r.1 véhicule et +)	254,00 \$	271,00 \$
Forfait pêche et petit gibier (inclus r.r.1 véhicule et +)	303,00 \$	324,00 \$
Gros forfait: pêche, ours, petit gibier, orignal et chevreuil (inclus r.r.1 véhicule et +)	411,00 \$	432,00 \$
Gros forfait étudiant jumelé au gros forfait du parent (25 ans et moins avec preuve de fréquentation scolaire)	32,00 \$	N/D
Forfait chasse à l'ours (inclus r.r.1 véhicule et +)	292,00 \$	N/D
Forfait réseau routier 1 véhicule et +	N/D	206,00 \$
DROITS EXIGIBLES (n'inclus pas de carte de membre ni de réseau routier)	INDIVIDUEL	
Droit de pêche journalière enfant (moins de 18 ans) non valide sur lacs à tirage	0 \$	
Droit de pêche 1 jour	31,00 \$	
Droit de pêche (extra) 1 jour lac à tirage (tarif applicable indépendamment du droit de pêche acheté)	15,00 \$	
Droit de pêche 3 jours consécutifs	85,00 \$	
Droit de pêche saisonnier	200,00 \$	
Droit de chasse petit gibier enfant (moins de 18 ans) accompagné d'un adulte qui a un forfait	0 \$	
Droit de chasse petit gibier 1 jour	31,00 \$	
Droit de chasse petit gibier 3 jours consécutifs	85,00 \$	
Droit de chasse petit gibier saisonnier	200,00 \$	
Droit de chasse à l'orignal saisonnier	324,00 \$	
Droit de chasse à l'ours saisonnier (printemps seulement)	270,00 \$	
Droit de chasse au chevreuil saisonnier	225,00 \$	
DROITS DE CIRCULATION (n'inclus pas de carte de membre)		
Passage journalier (1 véhicule ou 1 vtt/séjour sans sortir de la Zec)	13,50 \$	
Droit de réseau routier 1 véhicule saisonnier	142,00 \$	
Droit de réseau routier 2 véhicules saisonnier	170,00 \$	
Droit de réseau routier 3 véhicules et + saisonnier	189,00 \$	

Le **forfait étudiant** est consenti aux étudiants à temps plein de 18 à 25 ans dont un des parents est membre de l'association et détenteur d'un forfait familial. **Une preuve de fréquentation scolaire est requise. Ce forfait est offert UNIQUEMENT au poste d'accueil de la Zec.**

Les **jeunes de 17 ans et moins qui accompagnent un adulte**, qui a acquitté ses droits pour la pêche et/ou pour la chasse au petit gibier, peuvent pratiquer ces activités sans frais en compagnie de cet adulte. Un adulte pourra être accompagné d'un maximum de quatre (4) jeunes de 17 ans et moins. **La gratuité pour la relève ne s'applique pas sur les cinq (5) lacs à tirage au sort.** Le tarif membre ou non-membre s'applique pour les autres cas.

Les **5 lacs à tirage** sont ouverts les **samedis et dimanches à compter du 17 juin 2023** jusqu'à l'atteinte des quotas de captures. Toute personne qui a pris une journée de pêche quotidienne (31\$) et qui est choisi au tirage au sort devra déboursier sur place un supplément de 15\$ (coût total pour la journée = 46\$).

Les **5 lacs à tirage** ne sont pas éligibles à la gratuité dans le cadre du Programme pour la relève (jeunes de 17 ans et moins).